



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

PREFECTURE DE L'EURE

16 MAI 2023

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 avril 2023 à 19h00 - Date de convocation : 13 avril 2023

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mmes, MM. LE LAN-LE LUYER (pouvoir à C. GLEIZES), LOCHON (pouvoir à P. MAINGUY)

**DELIBERATION N° 17/2023 – PROJET DE DEUX HABITATIONS – PRÉSENTATION –
VALIDATION ET ENGAGEMENT FINANCIER**

M. Le Maire présente le projet final du constructeur de Maisons France Confort retenu à la suite des travaux de la commission Urbanisme de la commune pour un total de 380 979 € (tout compris), dépense entièrement couverte par l'emprunt contracté par la commune en 2022. Les deux maisons, mitoyennes par le garage, présentent une surface de 80 m² (2 chambres). Les entrées sont distinctes (rue de la Marette et place de la Salle des fêtes). L'assainissement se fait par micro-station indépendante.

Le contrat prévoit une provision de 14 000 € pour réactualisation du coût des matériaux au 01/07/2023. Tout sera mis en œuvre pour obtenir le Permis de Construire avant cette date afin de minorer la dépense. Le délai de réalisation du projet est d'environ un an. Une commission sera constituée au niveau de la commune pour le suivi du chantier.

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

- approuve l'opération
- autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'opération et à inscrire cette dépense au budget primitif 2023 en section d'investissement.

Vote : Unanimité.

Le Maire, Pascal MAINGUY

